**AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR DE L’ENERGIE (ANARSE)**



 **RÉPUBLIQUE D’HAÏTI**

AVIS DE PRÉ-QUALIFICATION DE PROMOTEURS

(APQ)

POUR L’AUGMENTATION DE L’ACCES A L’ENERGIE ELECTRIQUE A TRAVERS DES MINI-RESEAUX

N° 01-01-ANARSE/2018

 Le 18 janvier 2018

Le secteur de l'énergie en Haïti est caractérisé par un accès limité à l’électricité. Cette dernière est, par ailleurs, définie par un coût relativement élevé et inchangé depuis environ 40 ans ainsi qu’une disponibilité sporadique et aléatoire. On estime à neuf (9) millions le nombre de personnes vivant sans électricité dans la Caraïbe. Sept (7) millions d’entre eux sont des Haïtiens. Par conséquent, ceux qui bénéficient du courant électrique en Haïti ne représentent qu’un tiers (1/3) de la population.

Dans les zones rurales, seulement cinq pour cent (5%) des ménages jouissent des bienfaits du courant électrique. Les services d’électricité se concentrent principalement à Port-au-Prince où les ménages branchés au réseau électrique ne sont alimentés que durant cinq (5) à neuf (9) heures par jour en moyenne. Ce déficit d’accès à une électricité moderne et fiable constitue un frein majeur au développement économique et social du pays. Les investissements dans l'électrification rurale sont restés rares durant les trente (30) dernières années. Jusqu'à très récemment, les ménages ruraux n’avaient comme alternatives que le kérosène, les bougies… Les entreprises, de leur côté, ont le plus souvent recours aux génératrices fonctionnant au diesel, pour la satisfaction de leur besoin en éclairage et électricité.

Le Gouvernement haïtien a décidé d’adresser cette crise énergétique en prenant les mesures adéquates pour qu’à terme toute la population haïtienne ait accès à une électricité moderne et abordable. L’atteinte de ce résultat requiert des interventions au niveau des réseaux électriques existants et d’autres hors-réseaux. Il est ainsi prévu la mise en place de mini et micro-réseaux qui fonctionneront prioritairement à partir des ressources énergétiques renouvelables (solaire, éolien, hydro, biomasse) dans certaines villes pour, non seulement, fournir l’électricité nécessaire aux besoins domestiques (éclairage, recharge de téléphone, radio…) mais aussi pour promouvoir les activités économiques et favoriser l’émergence de micros, petites et moyennes entreprises (MPME).

Les études disponibles portant sur le potentiel des énergies renouvelables sus mentionnées à travers le pays sont assez encourageantes. Haïti commence à avoir des expériences avec les mini et micro-réseaux d'énergie renouvelable de taille et de technologies variées. Ces expériences menées principalement par des partenaires privés sont construites sur la base de partenariat public- privé entre les municipalités et des développeurs/opérateurs privés. Le modèle de coopérative d’électricité est aussi expérimenté en Haïti.

Le Gouvernement veut appuyer l’expansion de ces modèles de mini et micro-réseaux, selon le schéma d’application actuelle - partenariats publics privés entre les municipalités et les opérateurs privés - qui a fait ses preuves. Le Gouvernement compte appuyer de telles initiatives pour assurer leur viabilité sur le long terme. Il compte également mettre en place les conditions et les incitations nécessaires pour promouvoir l’investissement privé dans les mini et micro-réseaux à base d’énergies renouvelables. La priorité sera accordée aux zones non desservies par l’Electricité D’Etat d’Haïti (EDH) ou alimentées à partir de centrales assistées offrant un service électrique limité à la population. Ces systèmes peuvent être combinés avec l'énergie renouvelable et exploités en concession par le secteur privé de façon rentable.

L’Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l’Energie (ANARSE), organisme d’Etat créé par Décret en date du 3 février 2016, lance le présent Avis de Pré-Qualification (APQ) pour inviter les promoteurs privés à manifester leur intérêt à développer et opérer des mini et micro-réseaux à base d’énergies renouvelables ou hybrides.

Les entreprises intéressées doivent fournir les informations indiquant qu’elles possèdent les qualifications techniques et financières requises et une expérience pertinente pour exécuter ces services.

Les soumissions seront évaluées à partir des critères ci-dessous :

1. Une attestation du Conseil d’Administration de la société / institution ou entreprise soumissionnaire certifiant les titres et qualités du mandataire qui le /la représente et disposant des pouvoirs y afférents ;
2. Les coordonnées du candidat (y compris l’ensemble des membres dans le cas d’un groupement/association et/ou des sous-traitants, le cas échéant) ;
3. Les documents administratifs de création et de fonctionnement, justifiant les renseignements relatifs à son identification (statuts, patente, quitus fiscal, NIF;
4. Une attestation de non interdiction bancaire ou attestation de bonne relation avec sa propre banque ;
5. Un certificat délivré par le Tribunal de Première Instance du lieu où est située l’Entreprise attestant l’absence de litiges ou poursuites judiciaires pour le soumissionnaire, personne morale ou physique ainsi que pour l’ensemble des membres dans le cas d’un groupement/association et/ou des sous-traitants, le cas échéant ;
6. Une note succincte relative à la motivation de la firme soumissionnaire, de l’association ou du regroupement;
7. Les qualifications, l’expérience en rapport avec les prestations demandées et les références concernant des marchés analogues exécutés par le candidat ;
8. Des informations sur d’éventuels projets de développement planifiés, en cours ou finalisés ainsi que sur les plans de développement de mini et micro-réseaux en précisant la commune d’intervention ;
9. Les informations sur le profil et les qualifications du personnel clé pour apprécier les ressources humaines dont dispose la firme pour la réalisation de ses prestations ;
10. Les documents détaillant les capacités techniques et financières de l’intéressé ;
11. L’embauche de professionnels locaux est fortement encouragée.

**NB: Les critères de qualifications prendront en compte l’association ou le partenariat avec une firme ou individu local (e) n’ayant pas encore ou très peu d’expérience dans le domaine pour faciliter le transfert des technologies.**

Les candidats intéressés entreprendront à leur charge les études socio-économiques, les projections de la demande d’énergie électrique à long terme, les études topographiques, hydrologiques, géologiques, géophysiques, géotechniques et environnementales pour pouvoir exécuter convenablement les travaux nécessaires sur les sites ciblés,, entre autres :

- les analyses économique et financière, comprenant l’évaluation sommaire des coûts des variantes proposées (CAPEX et OPEX) ;

- la détermination des problèmes lies éventuellement à la réalisation du projet du point de vue environnemental et social (impact environnemental et social).

Les candidats qui ont déjà manifesté leurs intérêts dans le passé pour un ou plusieurs sites auprès d’autres autorités étatiques sont invités à les communiquer.

Les Candidats intéressés pourront télécharger le **formulaire d’application** et consulter les documents de Pré-qualification à partir du site web suivant:

[www.anarse.gouv.ht](http://www.anarse.gouv.ht)

Les manifestations d’intérêt devront être déposées à l’adresse ci-dessous ou par courrier électronique au plus tard le 28 février 2018. Les dossiers remis sous format papier doivent contenir un CD sur lequel la version électronique pourra être consultée.

***4, Rue Marcadieu*** *ou* ***appel@anarse.gouv.ht***

***Bourdon***

***Port-au-Prince, Haïti***

**Le dossier soumis** doit clairement indiquer « **Candidature de pré-qualification pour la réalisation de travaux de développement de mini et micro-réseaux en Haïti**.

***N.B : Cette sollicitation n'est pas une offre ni un engagement à acheter des biens ou des services, ni à attribuer ou à conclure un contrat****.*